



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le jeudi 6 avril 2023 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse : Francine Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 : Éliane Gévry-
Boucher

Siège no 4: Vacant

Siège no 2 : Nadia Leblond

Siège no 5 : Vincent Campeau-
Gagnon

Siège no 3 : Vacant

Siège no 6 : absente

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Francine Dubé, mairesse.

Alex-Ann Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente ainsi que 0 personne dans l'assistance.

Le quorum étant atteint, madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

23-04069 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Éliane Gévry-Boucher et résolu unanimement QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert, soit :

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture de l'avis de convocation ;
4. Avis de vacances du siège numéro 4 ;
5. Inscription au colloque annuel de L'APEQ pour Vincent Campeau-Gagnon ;
6. Affaires nouvelles ;
 - a) Lecture de la lettre de démission à Mario Morin, siège 4 ;
 - b)
 - c)
7. Période de questions;
 - a)
 - b)
 - c)
8. Fermeture de l'assemblée.

23-04070 **LECTURE DE L'AVIS PUBLIC DE CONVOCATION**

La directrice générale et greffière-trésorière procèdent à la lecture de l'avis public de convocation dument publié, conformément à la loi, en l'affichant au Bureau municipal et sur le site internet de la municipalité entre 13h00 et 16h00 le 4^e jour d'avril 2023.

SUITE à la lecture de l'avis public de convocation ;

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Nadia Leblond et résolu unanimement QUE le contenu de l'avis public de convocation soit adopté tel que présenté et lu.



No de résolution
ou annotation

23-04071 AVIS DE VACANCES DU SIÈGE NUMÉRO 4

PAR LA PRÉSENTE, Alex-Ann Pelletier, directrice générale & greffière-trésorière, informe le conseil municipal que le siège numéro 4 est vacant.

23-04072 COLLOQUE ANNUEL DE L'APEQ

ATTENDU QUE le colloque annuel de l'APEQ a lieu à Dégelis le 22 avril 2023 ;

ATTENDU QUE l'inscription au colloque annuel de l'APEQ est au montant de 110\$, taxes incluses ;

Il est proposé par Éliane Gévry-Boucher, appuyé par Nadia Leblond et résolu unanimement QUE Vincent Campeau-Gagnon, conseiller au siège numéro 5, soit inscrit au colloque annuel de l'APEQ. Le conseil municipal accepte de déboursier l'inscription ainsi que les frais de déplacement.

23-04073 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h04 Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres:

- a.
- b.
- c.

23-04074 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h04, il est proposé par Nadia Leblond et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Alex-Ann Pelletier, directrice générale & greffière-trésorière